

Avantages et inconvénients du statut RQTH pour un créateur d'entreprise

Le statut de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est un dispositif clé en France pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Pour un créateur d'entreprise, ce statut présente plusieurs avantages et quelques inconvénients, soutenus par des partenaires spécialisés tels que l'AGEFIPH et les MDPH.

Avantages

1) Accès à des aides financières :

AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) :

- L'AGEFIPH propose des aides financières spécifiques pour les créateurs d'entreprise, y compris des subventions pour l'aménagement de locaux et l'acquisition de matériel adapté (<https://www.activateurdeprogres.fr/landing-page/partenaires-activateurdeprogres>).

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :

- Les MDPH peuvent orienter les créateurs d'entreprise vers des dispositifs d'aides financiers dédiés aux travailleurs handicapés formulaire de demande(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993>).

2) Accompagnement personnalisé :

- CAP EMPLOI :

Offre un accompagnement personnalisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet entrepreneurial en tenant compte des spécificités liées au handicap (

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/service-public-de-l-emploi/article/cap-emploi>) .

- AGEFIPH :

L'AGEFIPH propose des conseillers dédiés pour structurer le projet entrepreneurial et aider à naviguer dans les démarches administratives complexes (

<https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>).

3) Réseautage et mentorat :

- Réseau des référents handicap (RRH) :

Permet aux créateurs d'entreprise de se connecter avec d'autres entrepreneurs et professionnels du handicap, facilitant l'échange de bonnes pratiques et le mentorat (<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/reseau-des-referents-handicap-rrh>).

- Initiative France et réseau entreprendre :

Ces réseaux offrent des prêts d'honneur et du mentorat par des chefs d'entreprise expérimentés

(<https://www.activateurdeprogres.fr/landing-page/partenaires-activateurdeprogres>).

4) Formation et développement des compétences :

- AGEFIPH :

Accès à des formations spécialisées pour développer les compétences nécessaires à la gestion d'entreprise, incluant la comptabilité et le marketing.

5) Accès prioritaire à certaines subventions et programmes :

- Priorité pour les aides publiques :

Les créateurs d'entreprise reconnus comme travailleurs handicapés bénéficient d'un accès prioritaire à certaines subventions publiques, accélérant ainsi le financement et la mise en œuvre de leur projet.

6) Exonérations fiscales et réductions de charges :

Certains dispositifs fiscaux, encouragés par l'AGEFIPH, permettent des exonérations ou des réductions fiscales pour alléger la charge financière initiale des créateurs d'entreprise handicapés (Activateur de Progrès).

Inconvénients

1) Formalités administratives :

- Complexité des démarches :

La demande de RQTH nécessite une procédure administrative complexe, incluant la préparation de documents médicaux et des démarches auprès de la MDPH.

- Temps de traitement :

Le traitement de la demande de RQTH peut être long, retardant l'accès aux aides et subventions nécessaires.

2) Obligations de reporting et de suivi :

- Exigences supplémentaires :

Les aides de l'AGEFIPH sont souvent assorties de conditions de reporting et de suivi strictes, ajoutant une charge administrative continue pour le créateur d'entreprise.

3) *Adaptation des locaux et matériel* :

- Investissements nécessaires :

L'adaptation des locaux ou du matériel aux besoins spécifiques du créateur d'entreprise peut nécessiter des investissements importants, même si des aides sont disponibles pour couvrir une partie de ces coûts .

4) *Concurrence pour les aides* :

- Limitation des fonds disponibles :

Bien que les aides soient accessibles, elles sont souvent limitées et peuvent faire l'objet d'une forte demande, rendant leur obtention plus difficile .

Conclusion

Le statut RQTH offre des avantages significatifs pour les créateurs d'entreprise en situation de handicap, principalement en termes de soutien financier, d'accompagnement, et d'accès à des réseaux professionnels. Cependant, il comporte également des inconvénients, notamment liés aux formalités administratives et aux exigences de suivi. Il est crucial de bien comprendre ces aspects et de collaborer avec des partenaires comme l'AGEFIPH et les MDPH pour maximiser les chances de succès du projet entrepreneurial.

